

ire couverte de Monthey

Assemblée générale

Assemblée à l'assemblée générale communale de Vex, le

2003-2004 et rapport de

n. ision.

our peuvent être consul- Cédres 28, à Sion. evront justifier leur qua- station bancaire de blo-

Conseil d'administration

Cor y ge 2005.

es sur place. age, M. Frank Udry, u plus tard. 13 - 79 448.57.30.

Le Comité

origine No 19, délivré Françoise, née le 29

Office de l'état civil

origine établi le 28 de Chermignon, né abli le 19 avril 1999 le 24 mai 1973, est

Office de l'état civil

nt rie-Louise Giavina, ile sur la commune nce d'ouverture du eptembre à 17 h, à

Rey, juge en office

Ouverture de testament

Les héritiers de feu l'abbé Henri Joseph Schyns, né le 29 janvier 1915, décédé quand vivait de dernier domicile sur la commune de Montana le 4 juillet 2004, sont convoqués à la séance d'ouverture du testament laissé par le défunt, qui aura lieu le mardi 21 septembre à 17 h 30, à la salle du conseil, bâtiment Cécil, 2^e étage à Montana.

Montana, le 26 août 2004.

Pascal Rey, juge en office



Partenariat avec les vins du Valais

Le FOJE (Festival olympique de la jeunesse européenne) et l'IVV (Interprofession de la vigne et du vin du Valais) proposent aux encaveurs et aux producteurs du Valais de collaborer étroitement à ces prochaines joutes olympiques qui se dérouleront du 22 au 29 janvier 2005.

Termes du partenariat :

- Encaveur: mise à disposition d'une quantité déterminée de vins du Valais.
- FOJE: adhésion de l'encaveur au Club du Giboulé.
- ¼ de page encart publicitaire dans la plaquette officielle (100'000 ex.)
- présence du logo de l'encaveur lors du FOJE
- stand de dégustation (1 jour) durant le FOJE (Monthey)
- accréditations et invitations VIP
- divers

Pour tous renseignements complémentaires et adhésion à ce partenariat prendre contact d'ici au 3 septembre 2004 avec: Olivier Foro - directeur IVV, 027/345.40.80. olivier.foro@vinsduvalais.ch

Vente aux enchères publiques

Machines de boucherie

Jeudi 9 septembre 2004, à 10 h dans les locaux de l'ancienne boucherie R. Besançon, rue du Bourg 11, Aigle, le liquidateur procédera à la vente aux enchères publiques des biens suivants:

- 1 blitz Alpina 80 I, 1 fumoir semi-auto Atmos Suhner, 1 chaudière à vapeur pour fumoir, 1 poussoir Alpina semi-auto, 1 compresseur, 1 découenneuse-plucheuse Suhner, 1 tumbler Rewi, 1 chaudière marmite, tables labo, banques frigo, armoires/congélateurs, 1 cuisinière semi-pro 6 plaques 2 fours, divers petits objets.

Conditions de vente: vente à tout prix et sans garantie. Paiement comptant. Biens visibles dès 9 h 30, enlèvement dès la fin de la vente.

J.-C. Chagnat, liquidateur
1055 Froideville, tél. 079 214 39 80

Vins: conditions de commercialisation 2004

A quelques jours des vendanges 2004, nous souhaitons rappeler à tous les producteurs de raisins les règles suivantes :

- Seules les vendanges contrôlées à l'encavage par le Laboratoire cantonal peuvent être commercialisées.
- Celui qui veut vendre du vin doit s'inscrire auprès du Laboratoire cantonal (tél. 027.606.49.50) et se soumettre aux contrôles prévus par la loi.
- Toute commercialisation de vin en vrac, en bouteille avec étiquette ou non, est soumise à la loi fédérale sur les denrées alimentaires (LDAL) et les dispositions y relatives. Toute infraction à cette législation peut être dénoncée au juge d'instruction pénal.
- Le contrôle de la vendange porte sur toute la récolte de raisin (ordonnance fédérale sur le vin, art. 8).
- Aucune livraison de vendange et aucun encavage ne peuvent se faire sans l'acquit justifiant les apports de vendange. De plus, tout transfert d'acquit est formellement interdit.

Pour les vendanges 2004, l'IVV a fixé les nouvelles limites quantitatives (BO 25.06.04) suivantes:

Chasselas	cat. I	=	1.250 kg/m ²
Autres cépages blancs	cat. I	=	1.200 kg/m ²
Cépages rouges	cat. I	=	1.200 kg/m ²
Tous les cépages	cat. II	=	1.500 kg/m ²
Tous les cépages	cat. III	=	1.900 kg/m ²

Tout dépassement de ces quantités entraînera le déclassement de la totalité de la vendange dans la catégorie inférieure.

Interprofession de la Vigne et du Vin (IVV) et le Laboratoire cantonal

Conthey, le 30.08.04.

BO du 3.09.04